



Union-Discipline-Travail

PARRAINAGE D'OEV

Projet de Parrainage des Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV)

Parce qu'un enfant qui sourit, c'est un avenir qui s'ouvre.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

En Côte d'Ivoire, de nombreux enfants vivent en situation de vulnérabilité liée à des facteurs variés tels que la pauvreté, les difficultés familiales ou l'accès limité aux services sociaux de base. Face à ces enjeux, le Programme National de Prise en Charge des Orphelins et autres Enfants rendus Vulnérables (PN-OEV), sous tutelle du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE), coordonne les actions en faveur de leur protection et de leur accompagnement.

Les efforts de recensement menés à ce jour ont permis d'identifier 162 821 OEV, parmi lesquels 137 819 bénéficient d'un soutien. Toutefois, malgré cette mobilisation significative, environ 25 000 enfants identifiés demeurent encore sans prise en charge structurée. Ces enfants, bien que connus des services, restent en attente d'une réponse concrète et adaptée à leurs besoins.

Dans ce contexte, le PN-OEV met en place un **projet de parrainage d'OEV**, visant à mobiliser les institutions, les entreprises et les citoyens afin de soutenir durablement les actions de prise en charge et d'assurer une couverture plus large et équitable des enfants vulnérables.

II. OBJECTIF GENERAL DU PROJET

Mobiliser des particuliers, des entreprises et des institutions, afin d'assurer un accompagnement durable et structuré d'environ 2 500 Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV), soit 10 % des enfants actuellement sans soutien, dans une dynamique progressive visant à renforcer la prise en charge de l'ensemble des OEV identifiés en Côte d'Ivoire.

III. OBJECTIFS SPECIFIQUES

Pour atteindre cet objectif général, le projet se décline en cinq objectifs spécifiques :

- Identifier et codifier 2 500 OEV non soutenus à l'issue des recensements PN-OEV, en priorité dans les zones à forte vulnérabilité ;
- Mobiliser des parrains et marraines parmi les particuliers, le secteur privé, les institutions publiques et les partenaires techniques et financiers ;
- Assurer la transparent et traçable des fonds des parrains aux OEV bénéficiaires, avec notification à chaque étape ;
- Garantir la redevabilité envers les parrains, les OEV et l'État à travers un système d'information, de suivi et de rapportage régulier ;
- Évaluer les résultats de la phase pilote et produire des recommandations pour la mise à l'échelle nationale du projet.

VI. RESULTATS ATTENDUS

- 2 500 OEV sont identifiés et codifiés dans les zones prioritaires ;
- Des parrains et marraines sont mobilisés parmi les particuliers, les entreprises, les institutions publiques et les partenaires ;
- Un mécanisme de transfert de fonds sécurisé, transparent et traçable est mis en place et fonctionne ;
- Un système de suivi-évaluation est opérationnel et produit des données fiables ;
- Un rapport de phase pilote est élaboré et transmis au Cabinet du MFFE avec des recommandations.

IV. METHODOLOGIE DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre du projet est organisée en deux temps : une phase pilote ciblée sur cinq sites prioritaires d'Abidjan, suivie d'une phase de consolidation et d'extension selon les résultats obtenus.

4.1. Phase Pilote : Cinq Sites Prioritaires

La phase pilote constitue le premier acte opérationnel du projet. Elle a pour objet de tester le dispositif de parrainage dans des contextes variés, d'en mesurer l'efficacité et d'identifier les ajustements nécessaires avant toute extension.

Dans le cadre de la mise en œuvre, les centres sociaux constituent des points de repère et des relais essentiels du dispositif. Ils jouent un rôle central de coordination locale et de facilitation opérationnelle. À ce titre, ils servent de structures de proximité pour l'organisation, le suivi et la bonne exécution de l'ensemble des activités du projet, notamment l'identification des bénéficiaires, la mobilisation des acteurs locaux et l'appui logistique aux interventions du PN-OEV.

Cinq sites ont été sélectionnés à Abidjan sur la base de la densité des OEV non soutenus, de la diversité socio-économique des zones et de la présence opérationnelle du PN-OEV.

N°	SITE / DISTRICT	PROFIL ET ENJEUX SPÉCIFIQUES
1	Koumassi	Site urbain à forte densité, population vulnérable importante
2	Cocody	Zone mixte avec OEV scolarisés nécessitant un appui éducatif
3	Jacquerville	Zone péri-urbaine et insulaire, accès limité aux services
4	Attécoubé	Quartier populaire avec forte concentration d'OEV non soutenus
5	Abobodoumé	Zone périphérique sous-desservie, enjeux nutritionnels et sanitaires

Ces cinq sites accueilleront la totalité des **125 OEV ciblés** lors de la phase pilote, répartis proportionnellement selon les besoins recensés sur chaque site.

4.2. Dispositif Opérationnel

La mise en œuvre repose sur deux acteurs principaux dont les rôles sont clairement définis :

a) Rôle du PN-OEV

- Identification et codification individuelle des OEV à parrainer
- Mobilisation et sensibilisation des potentiels parrains
- Réception, gestion et transfert sécurisé des fonds
- Notification au parrain à chaque étape (réception et transfert des fonds)
- Suivi de l'utilisation des ressources par les bénéficiaires
- Interface de communication entre parrain et filleul(s) : témoignages, évolutions, besoins

b) Rôle du Parrain ou de la Marraine

- Choisir une option de parrainage adaptée à ses capacités (ponctuel, partiel ou total)
- Remplir une fiche d'engagement individuelle portant le code de l'OEV à parrainer
- Effectuer les transferts de fonds selon le mode de paiement retenu

4.3. Types de Parrainage

TYPE	DESCRIPTION
Ponctuel	Contribution libre et unique permettant de répondre à un besoin immédiat (santé, alimentation, soutien scolaire). Aucune contrainte de régularité.
Partiel	Engagement régulier couvrant une partie des besoins de l'OEV. Les coûts sont répartis entre plusieurs parrains pour garantir un appui stable.
Total	Prise en charge complète et continue de l'ensemble des besoins de l'enfant par un seul parrain, de manière régulière et durable.

4.4. Coût Indicatif de la Prise en Charge

Pour assurer une prise en charge complète et continue d'un enfant, les besoins sont estimés comme suit :

2 500 FCFA par jour / enfant	75 000 FCFA par mois / enfant	900 000 FCFA par an / enfant
--	---	--

Ces montants sont indicatifs. Les parrainages partiels ou ponctuels sont tout autant valorisés et permettent de couvrir des besoins spécifiques ponctuels.

4.5. Modalités de Paiement

Orange Money / Wave 07 48 71 36 80	MTN Money / Wave 05 96 98 72 40
<i>Transfert bancaire ou chèque disponibles sur demande auprès du PN-OEV</i>	

V. REDEVABILITE ET TRANSPARENCE

Le projet s'engage à un haut niveau de redevabilité envers l'ensemble de ses parties prenantes, selon trois niveaux distincts :

5.1. Envers les OEV et leurs familles

- Information de chaque enfant et de sa famille sur le type de parrainage dont il bénéficie ;
- Encouragement et accompagnement des bénéficiaires à formuler des retours (feedbacks) à leur parrain ;
- Conseil sur la bonne utilisation des ressources reçues ;
- Garantie d'un transfert des fonds transparent et traçable.

5.2. Envers les Parrains

- Points d'information périodiques incluant le détail des transferts effectués ;
- Récapitulatif de l'utilisation des ressources par les bénéficiaires ;
- Transmission des feedbacks, évolutions et témoignages des enfants parrainés.

5.3. Envers l'État Cabinet du MFFE

- Rapport régulier sur le nombre d'OEV soutenus dans le cadre de la phase pilote ;
- Rapport sur le nombre de parrains engagés et actifs ;
- État des fonds collectés, transférés et mobilisés ;
- Rapport de fin de phase pilote avec recommandations pour la mise à l'échelle

VI. RESULTATS ATTENDUS

- 2 500 OEV sont identifiés et codifiés dans les zones prioritaires ;
- Des parrains et marraines sont mobilisés parmi les particuliers, les entreprises, les institutions publiques et les partenaires ;
- Un mécanisme de transfert de fonds sécurisé, transparent et traçable est mis en place et fonctionne ;
- Un système de suivi-évaluation est opérationnel et produit des données fiables ;
- Un rapport de phase pilote est élaboré et transmis au Cabinet du MFFE avec des recommandations.

VII. CONCLUSION ET APPEL A SOUTIEN

Le projet **de parrainage d'OEV** est une initiative humanitaire ancrée dans la réalité du terrain et portée par une volonté collective de ne laisser aucun enfant sans soutien. Il incarne la complémentarité entre l'action de l'État, la mobilisation citoyenne et la solidarité du secteur privé.

Le Programme National OEV sollicite respectueusement l'appui et l'accompagnement du **Cabinet du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant** pour soutenir, valider et amplifier cette initiative auprès des partenaires institutionnels, du secteur privé, de la société civile et des citoyens ivoiriens